



LE BIB



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BROONS n° 496

Responsable de la publication : M. le Maire de BROONS

Abonnement annuel en mairie : 13 € pour un envoi à chaque numéro

☎ 02.96.84.60.03. – Fax : 02.96.84.60.22 - e-mail : accueil.mairie@broons.fr – Site Internet : www.broons.fr

Mercredi 8 février 2017

INFORMATIONS MUNICIPALES

RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque jeune doit se présenter en mairie, muni de son livret de famille, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, entre la date anniversaire de ses 16 ans et les trois mois qui suivent.

ÉTAT-CIVIL

Naissance :

24/01/2017, Assia YUSTE ANTON TARDIVEL

Décès :

27/01/2017, Mme Annick GEFRELOT, 27 rue de la Barrière, 73 ans.

30/01/2017, M Robert HAMÉON, 27 rue de la Barrière, 85 ans.

INFORMATIONS PRATIQUES

MESSAGE DE LA GENDARMERIE-VOLS

Le Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, vous informe d'une évolution préoccupante du phénomène de **vols par ruse commis au préjudice des personnes âgées sur le département.**

VOLS PAR RUSE :

Les vols par ruse sont effectués tantôt par un ou plusieurs individus, parfois en couple ou avec des enfants.

Ils peuvent prétexter la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique ou se revendiquer des entreprises nationales distributrices (EDF, Engie, etc)

Ils s'introduisent alors au domicile des victimes pour dérober des bijoux ou/et du numéraire.

Outre ces actions, d'autres personnes ont été démarchées pour du nettoyage de façade ou de la vente de tableaux sans qu'il n'en ressorte de vols. Pour l'heure, les faits se concentrent sur les régions de DINAN, GUINGAMP.

CONSIGNES A SUIVRE :

Prenez garde à ne pas laisser seuls les vendeurs dans votre habitation. Ils emploient en effet plusieurs techniques pour visiter les chambres ou le salon, en demandant un verre d'eau ou de passer aux toilettes.

Si vous êtes victimes d'un vol par ruse et afin d'optimiser les possibilités d'élucidation de ces faits, notez les éléments importants : type de voiture utilisée, couleur, immatriculation, description vestimentaire et physique du ou des individus.

Ne touchez pas les objets touchés, manipulés ou déplacés par les voleurs, ils pourront faire l'objet d'une expertise par la police technique et scientifique.

Prévenez très rapidement la GENDARMERIE (brigade locale ou 17).

BROYAGE DECHETS VERTS

Dinan agglomération organise le lundi 13 février de 9h à 12h et de 14h à 17h à la déchetterie de Broons une opération de broyage de déchets vert. Elle sera gratuite et destinée aux particuliers.

L'utilisateur pourra repartir avec son propre paillage, utile et esthétique dans les parterres ou potagers. Il peut également être laissé sur place, et ainsi faire le bonheur de bien d'autres jardiniers !

Recommandations à suivre impérativement :

- Le diamètre des branches ne devra pas être supérieur à 12 cm.
- La quantité de branchages à broyer ne devra pas excéder une remorque de voiture par usager.

LA SECHERESSE PERSISTE

En raison de la poursuite du déficit pluviométrique, le préfet des Côtes-d'Armor a réuni le 19 janvier le comité sécheresse réunissant l'ensemble des structures ou organismes concernés par la production d'eau potable.

Depuis septembre le déficit pluviométrique est de l'ordre de 200 mm sur le département, ce qui représente sur cette période – 40 % de pluie par rapport à une année normale.

Par conséquent, les débits des cours d'eau en ce mois de janvier 2017 sont les plus bas, jamais observés, et sont très largement inférieurs aux années de référence dites « sèches » comme 1976, 1990, 2003 ou encore 2011. Les quelques pluies de la semaine dernière n'ont pas permis de reconstituer des stocks d'eau dans les principales retenues départementales et encore moins de recharger les nappes d'eau souterraines qui elles aussi présentent un niveau historiquement bas pour un mois de janvier. Si les stocks actuels, très inférieurs à ceux habituels en cette saison, permettent de satisfaire les besoins à court terme, il est toutefois nécessaire d'anticiper une éventuelle prolongation de la sécheresse.

Dans ce contexte, le préfet a adopté un certain nombre de mesures de gestion et de restriction des usages de l'eau visant à préserver la fourniture d'eau potable à l'ensemble des Costarmoricains. Ces mesures visent notamment :

- la coordination des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable afin d'équilibrer les stocks disponibles dans les retenues ;
 - la réduction des débits réservés afin de préserver la ressource ;
 - la réglementation de la gestion des ouvrages en liaison avec les milieux aquatiques :
 - interdiction de vidanges des plans d'eau,
 - interdiction de manœuvrer les vannes pouvant influencer le réseau hydrographique,
 - des restrictions d'utilisation de l'eau :
 - interdiction de lavage des véhicules, façades, toitures, voiries,
 - limitation au strict nécessaire des prélèvements d'eau pour la gestion des ouvrages de sécurité incendie et de l'entretien des ouvrages d'eau potable,
 - des restrictions d'utilisation des cours d'eau pour préserver les zones de frayères, avec notamment l'obligation d'un accord préalable des services de police de l'eau pour toutes manifestations sur cours d'eau. Par ailleurs, il convient aussi de mobiliser les usagers pour économiser l'eau.
- Il est donc demandé à l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, industriels et agriculteurs) de veiller à une utilisation économe de l'eau potable et de leurs ressources privées.
- Communiqué de la DDTM. Arrêté affiché en mairie.

MEDIATHEQUE

Ciné-surprise :

Samedi 11 février à 10h Les histoires se racontent aussi à l'écran lors de séances spécialement adaptées aux enfants ! pour les 6-8 ans.
Sur inscription : 02.96.80.00.44

COTES D'ARMOR HABITAT

Une permanence mensuelle est assurée par Madame Joëlle PHILIPPE au sein de la Maison du Département à Dinan, tous les troisièmes lundis du mois de 14h à 17h. Les locataires ou les demandeurs d'un logement peuvent s'y rendre.
Prochaines permanences : 20 février, 20 mars, 24 avril...

PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mercredi 15 février au Tribunal d'Instance de Dinan.
Prendre RDV au **02.96.87.16.96**.

VALORISATION BOIS DU BOCAGE

Samedi 4 Mars 2017, vous pouvez participer à une après-midi d'échange et de démonstration sur l'entretien et les valorisations de la haie chez Nicolas Réalland, agriculteur à Lanrelas (lieu-dit "la Houilennais").

L'objectif de cette rencontre est de rassembler l'ensemble des acteurs de la filière bois (professionnels; agriculteurs; propriétaires), afin d'échanger sur les multiples valorisations du bois issu du bocage. Animé par le technicien bocage (Breizh-Bocage) et plusieurs professionnels de la filière, ce rendez-vous est aussi l'occasion de comprendre comment former et mener une haie (jeune ou âgée), de manière à la rendre utile et productive tout en étant la moins contraignante possible.

Plusieurs ateliers seront proposés :

- transformation en copeaux : broyage pour paillage, combustible ou litière => Pierre Lechevestrier
- transformation en bûches : combiné + fendeuse horizontale => Armor Bois-Bûche
- transformation en bois d'œuvre grâce à une scierie mobile (planche; poteau; plot; mobilier d'extérieur; etc.) => Joseph Chenebeau - la Vicomté-sur-Rance;
- gestion et entretien d'une jeune haie (taille de formation) => Guillaume Masse

Les utilisations du bois évoluent sans cesse en fonction des activités et des besoins de l'homme. Le but de la démarche est de proposer des outils de gestion raisonnée, pour optimiser la valeur du bois et de générer un "capital sur pied" de manière durable. Cette demi-journée s'inscrit dans le cadre du programme de plantation "Breizh-Bocage" lancé en 2011 sur le bassin-versant par l'ensemble des collectivités. Après 5 années de campagne, environ 110 km de jeunes haies ont été plantés sur les 16 communes du bassin-versant, il est maintenant temps de les former pour ensuite les valoriser d'ici quelques années.

Que vous soyez particulier, agent technique, agriculteur ou professionnel, cet après-midi est destiné à toute personne intéressée par la gestion et la valorisation du bois local.

ENTREPRISES

L'ATELIER DU COIFFEUR BROONS

Le salon de coiffure recherche des modèles féminins et masculins pour coupe et technique.

Merci de vous présenter au salon ou tél : **02.96.84.62.54**.

LE MIDI VIN

Le restaurant sera ouvert le mardi 14 février soir pour la St Valentin et fermé pour congé du 18 février au 26 février. Tél : **02.96.41.03.97**.

EMPLOI

OISCL

L'OISCL recherche des animateurs pour le centre de loisirs mis en place cet été, au mois de juillet, à Broons.
Merci d'envoyer vos CV et lettre de motivation à oiscl@wanadoo.fr.
Renseignements au **02.96.84.73.36**.

ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

• **Samedi 11 mars 2017**, tous les bénévoles de quartier du carnaval sont invités au buffet costumé.
6 € pour les adultes, 3 € pour les enfants.
S'adresser impérativement avant le 25 février, auprès de votre responsable de quartier, qui est le seul à prendre les inscriptions.

- Date du carnaval 2018 : dimanche 11 mars.
- Deuxième après-midi dansant (années 70, 80,90) avec Jean-Michel COILLAN le **dimanche 12 février 2017 de 15h à 20h au Foyer Rural de Broons**. A partir de 18h, apéritif dansant
Entrée : 6 €.

ADOM

Association D'Organisation de Manifestation, nouvelle association du territoire organise :

- Bal disco, le 18 Février à Rouillac (à partir de 22h) en soutien à Bastien, jeune motard percuté (entrée 2 €)
- Réunion publique de présentation de l'association, le **jeudi 23 Février** à 19h30 à la Maison des associations à BROONS.
Venez nous rencontrer !

FESTIVITÉS EN FEVRIER

- Samedi 11:** Loto avec Jean-Jacques, Foot Broons-Lanrelas.
Dim 12: Après-midi dansant années 80, comité des fêtes Broons.
Sam 18: Loto avec Dom, AS Pommeret Cross.
Dim 19: Thé dansant avec Véronique Cadence, aînés ruraux Trédias.

PETITES ANNONCES

A vendre :

- *Portillon de jardin, état neuf avec serrure, s'adresser au 3 rue Bertrand Milon à Broons.
- *Sommier 140 x 200, 80 €, entourage de lit, 40 € **02.96.86.52.87**.
- *Robot ménager Home, 15 €, robot ménager Moulinex, 15 €, 6 ampoules halogènes GU10 50 W, 20€, banc abdominal Srialé, 15 €, sèche-cheveux Moulinex, 5 €, vaisselles, décorations, meubles ..., **02.96.84.90.23 ou 06.72.89.06.06**.
- *Bois (chêne, bouleau, saule) en rondins de 30 à 50 cm, 35 € le stère, **06.70.25.80.25**.
- *Futuroscope 1 journée : 2 places adultes, 25 € et 2 places enfants, 20 €, **06.81.34.70.87**.
- *Chaussures de sécurité T41-42, 30 € jamais servi, dsques de freins 205, neufs, 50 €, **02.96.84.62.39**.
- *Combinaison ski et blouson, femme, bleu clair, T42, 2 couettes 190 x 140, un lit, 190 x 100, grand canevas, **02.96.84.75.37**.
- *Canapé + 2 fauteuils, 25 €, 2 fauteuils, 15 €, 6 haïses simili cuir, 30 €, Frigidaire, 20 €, ancienne bascule, 100 €, 2 araires 25 € l'unité, ancienne machine à coudre, 50 €, **06.71.03.56.56**.
- *Break 406, 4 pneus neufs, prix à débattre, **02 96 84 65 03**.

A louer :

- *T3 à Broons, centre ville, **06.30.56.88.41**.
- *Maison centre F4, Broons, libre le 1^{er} avril, **06.83.31.88.90**.
- *Appartement T2, entièrement rénové, **02 96 84 60 03**.

Recherche :

- *Entourage de fenêtre en pierre et des vieilles briques usagées, **06.72.39.59.58**.

Donne :

- *5 beaux plants de palmes, **02.96.84.75.37**.

Messes

Dimanche 12 février, 10h30 à Broons et Eréac.
Dimanche 19 février, 10h30 à Broons et Trédias

Pour mémoire :

- Groupe médical : **02.96.84.61.47**.
- Groupe vétérinaire : **02.96.84.61.46**.
- Cabinet infirmier : **02.96.84.65.44**.
- Infirmier libéral : **M Rohrbacher : 06.07.75.21.20**
- Gendarmerie : lundi, vendredi et samedi de 14h à 18h et mercredi de 8h à 12h.
- Déchetterie : lundi, mercredi, samedi : 9h à 12h et 14h à 17h30 et vendredi de 14h à 17h. Tél. : **02.96.84.70.56**.

Rendez-vous le 22 février 2017